



24 mai 2024

## CIRCULAIRE CTOI 2024-28

Madame/Monsieur,

### MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION ADOPTÉES PAR LA CTOI A SA 28<sup>ème</sup> SESSION ANNUELLE

J'ai l'honneur de vous transmettre les textes des 11 Mesures de Conservation et de Gestion suivantes adoptées par la Commission à sa 28<sup>ème</sup> Session qui s'est tenue en Thaïlande du 13 au 17 mai 2024.

Résolution 24-01 *Sur le changement climatique en relation avec la Commission des Thons de l'Océan Indien* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-02 *Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons Dérivants (DCP) dans la zone de compétence de la CTOI* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-04 *Sur un Mécanisme Régional d'Observateurs* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-05 *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-06 *Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires figurant dans le Registre CTOI des navires autorisés qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-07 *Sur une procédure de gestion pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-08 *Sur une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-09 *Visant à promouvoir le respect par les ressortissants des Parties contractantes et Parties coopérantes non contractantes des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI* [[à télécharger ici](#)].

Résolution 24-10 *Sur la promotion de la mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI* [[à télécharger ici](#)].

Recommandation 24-11 *Sur une Mesure de Conservation et de Gestion de la pollution marine* [[à télécharger ici](#)].

En vertu des Articles IX.4 et 5 de l'Accord portant création de la CTOI, ces Résolutions deviennent obligatoires pour les Membres 120 jours après la date de la présente notification, à savoir le 14 septembre 2024, à moins qu'une objection ne soit soulevée.

Veuillez noter que les versions propres des Mesures de Conservation et de Gestion accessibles par les liens ci-dessus peuvent inclure des modifications mineures qui ont été apportées après l'adoption.

Cordialement,

Paul de Bruyn  
Secrétaire exécutif

#### Distribution

**Parties contractantes de la CTOI** : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.